

## Nos observations sur Le parc urbain et la RD121

Extrait du schéma directeur de la boucle de Montesson.

### LE PARC URBAIN

Un grand parc urbain de 130 hectares sera créé à terme à l'ouest de la Plaine de Montesson.

Deux axes routiers importants traversent ce site et créent des césures fortes :

- près de 30 hectares de futur parc sont situés au sud de l'autoroute A 14. Des passages piétons et cyclables devront permettre au public de se rendre dans chacune des parties du parc ;
- la RD 121 sépare le parc urbain en deux parties, 60 hectares à l'ouest jusqu'aux berges du fleuve et 70 hectares à l'est.

Des points de liaisons seront créés entre chacune des deux parties du parc mais, cette route départementale qui constitue une sorte de frontière sera prise comme limite pour déterminer les deux phases de réalisation. Dans un premier temps, la partie ouest du parc sera aménagée, dans un second temps, la partie est.

### Observation QVLB

**Il est essentiel de limiter la circulation routière dans le parc.  
Les deux axes routiers qui le traversent sont à « neutraliser »  
pour limiter les nuisances et les risques d'accident.**

Extrait du schéma directeur de la boucle de Montesson

Schéma Directeur de la Boucle de Montesson

RAPPORT DE PRESENTATION - partie 2

Ces actions reposent principalement sur :

- la déviation de la RD 121. Cette déviation est indispensable, prioritaire et ne dépend pas de la réalisation de l'échangeur. C'est pourquoi elle est prévue dans toutes les hypothèses d'aménagement avec ou sans échangeur.
- la création d'une voie nouvelle de contournement nord de Montesson. Cette voie nouvelle permettra de desservir les quartiers nouveaux de Montesson situés entre l'agglomération et l'autoroute. Longeant l'A 14 au sud, elle permettra de relier la RD 121 au niveau du stade de Montesson, à Carrières-sur-Seine, au niveau de la ZAC A 14. Un barreau de raccordement reliera cette voie à l'échangeur.
- un réseau maillé des voies qui préserve les terres agricoles. Bien qu'il soit nécessaire d'améliorer les liaisons entre les espaces urbanisés du nord et du sud de la Boucle, il est également souhaitable de limiter le nombre des axes routiers qui traversent les espaces agricoles.

Extrait du courrier qvlb du 1<sup>er</sup> avril 1994 au Président de la Commission d'enquête

Nous profitons de la présente pour attirer votre attention sur une autre voie importante future prévue par le S.I.E.P. Il s'agit de celle qui commence avenue Gabriel Péri avant d'arriver au croisement (pont) avec l'A 14 en venant du Pecq et qui rejoint plusieurs noeuds routiers dont le futur échangeur.

### Observation QVLB

**Nous avons soulevé ce point le 1<sup>er</sup> avril 1994 en répondant à l'enquête publique du 7 mars au 9 avril 1994 sur le projet de déviation de la RD 121. Notre étude prospective intègre cette voie.**